



Municipalité de Saint-Éloi

183, rue Principale Ouest

Saint-Éloi (Québec) G0L 2V0

Tél. : (418) 898-2734

Courriel : st-eloi@st-eloi.qc.ca

Site web : <http://www.municipalite-st-eloi.com>

Heure d'ouverture du Bureau Municipal

Lundi au mercredi

9 h 00 à 11 h 30

13 h 00 à 17 h 00

Jeudi sur rendez-vous

Vendredi, fermé

PERSONNEL

Présidente d'élection : Annie Roussel

Secrétaire d'élection : Josée Parent

Scrutateur : À venir

Secrétaire Bureau de vote : À venir

Président de la table de vérification : À venir

RE : La Loi sur les élections et les référendums

Bulletin Spécial

Élections municipales partielles 2024

J'ai cru bon de préparer un bulletin spécial afin que vous soyez informés de la procédure concernant la Loi sur les élections municipales

J'ose croire que vous y apporterez une attention toute spéciale afin d'éviter de fâcheux contretemps. N'hésitez pas à communiquer avec moi pour tout renseignement supplémentaire.

ÉLECTEUR

Conditions requises pour être électeur

- Etre majeur le jour du scrutin
- Etre une personne physique et de citoyenneté canadienne, au **30 août 2024**.
- Ne pas être en curatelle, ni dans un cas d'incapacité de voter prévu par la Loi.
- Remplir l'une des deux conditions suivantes le **30 août 2024** :

- Etre domicilié sur le territoire de la Municipalité et, depuis au moins six mois, au Québec.
- Etre, depuis au moins douze mois, propriétaire d'un immeuble ou occupant d'un établissement d'entreprise.

Condition spécifique aux copropriétaires non domiciliés dans la Municipalité

Un seul des copropriétaires aura le droit d'être inscrit sur la liste électorale. Il doit être désigné par une procuration signée par la majorité d'entre eux et transmise à la présidente d'élection. La Loi vous oblige maintenant à faire une demande écrite auprès de la présidente d'élection afin qu'elle ajoute votre nom sur la liste électorale.

CANDIDAT

Conditions requises pour être candidat

- Etre une personne physique, de citoyenneté canadienne au **30 août 2024**.
- Ne pas être en curatelle, ni dans un cas d'incapacité prévu par la Loi.
- Remplir l'une des deux conditions suivantes :

- Etre domicilié sur le territoire de la Municipalité et depuis au moins six mois au Québec.
- Etre, depuis douze mois soit, propriétaire d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise

-La date du scrutin de l'année de l'élection pour l'atteinte de la majorité (18 ans)

-Doit, de plus, résider de façon continue ou non sur le territoire de la municipalité depuis au moins douze mois.

Ne sont pas éligibles : Les fonctionnaires du DGE, du CRE, des ministres des gouvernements du Québec et du Canada, des substituts du Procureur général, des juges des tribunaux judiciaires, des fonctionnaires de certains ministères, des fonctionnaires et employés municipaux, les policiers, les membres du personnel électoral, les agents de candidat, ceux qui ont des contrats avec la Municipalité, ceux qui ont déjà un poste au sein du Conseil de la Municipalité ou d'une autre Municipalité sauf les pompiers.

LISTE ÉLECTORALE

Confection de la liste

- La liste électorale doit être déposée avant le **13 septembre 2024**
- La liste électorale sera dressée par noms de rues et selon l'ordre croissant des numéros des immeubles et par ordre alphabétique.

Révision de la liste

- La période des travaux de la commission de révision (demandes d'inscription, de corrections ou de radiations) doit se faire entre le **21 septembre et le 3 octobre 2024** au bureau de la présidente d'élection selon l'horaire suivant :
 - Mercredi le **25 septembre 2024** de 19h à 22h
 - Lundi le **30 septembre 2024** de 14h30 à 17h30
- Il est important de noter qu'une personne ne pourra voter que si elle est inscrite sur la liste électorale.

Contenu de la déclaration de candidature

- Nom et prénom du candidat
- Adresse et Date de naissance
- Poste auquel la personne pose sa candidature
- Déclaration assermentée de son éligibilité
- Signature du candidat
- Désignation d'une personne pour recueillir les signatures d'appui si ce n'est pas le candidat lui-même qui s'en charge

Autres documents requis

- Cinq signatures d'appui (obligatoire électeur) et les adresses des signataires
- Déclaration de la personne qui a recueilli les signatures, si autre que le candidat
- Une pièce d'identité (soit le certificat de naissance du candidat, son permis de conduire, passeport ou sa carte d'assurance maladie)

NOTE : Joindre une pièce d'identité originale avec le nom et la date de naissance. Elle sera photocopiée et vous sera remise immédiatement.

OUÛ SE PROCURER LES FORMULES DE DÉCLARATIONS DE CANDIDATURES

Sous peine de rejet, la déclaration de candidature doit être produite à la présidente d'élection sur les heures de bureau, **entre le 30 août et le 13 septembre 2024.**

NOTE : Pour la dernière journée de production des déclarations, soit le vendredi **13 septembre 2024**, le bureau de la présidente d'élection sera ouvert de **9h00 à 16h30, sans interruption.**

Accès public des déclarations de candidatures

Les noms des personnes qui se sont procurés une formule de déclaration sont confidentiels tant que la formule n'a pas été déposée, dûment complétée, au bureau de la présidente d'élection. Après qu'une formule soit déposée, elle est publique, donc accessible à quiconque en fait la demande. Une copie peut-être délivrée gratuitement au candidat concerné et moyennant le tarif applicable pour toute autre personne. Après qu'une formule est admise, l'originale ne peut-être remise au candidat, même s'il décidait de se retirer.

Proclamation des candidats élus

La proclamation des candidats élus sans opposition se fait à la fin de la période prévue pour la production des déclarations, soit à 16h30 le **13 septembre 2024.**

Scrutin

Advenant que plus d'un candidat soit présenté au même siège, il y aura scrutin. Le scrutin aurait alors lieu dimanche le **13 octobre 2024.** Si tel est le cas, des avis publics seront affichés comme il se doit.

Mandat

Le mandat restant est jusqu'au prochaine élection soit à l'automne 2025.

Maire et siège #6 sortants de charge: Vacants

Pour avoir plus d'information sur comment poser sa candidature aux élections municipales et sur les fonctions, le mandat et les tâches d'un élu, vous pouvez consulter le site internet de la municipalité au [Élection | municipalite-st-eloi](#)